

SOMMAIRE

1. CHALLENGE DE FRANCE M13	3
1.1. ÉPREUVE INDIVIDUELLE	3
1.2. ÉPREUVE PAR EQUIPES	3
2. HORIZON H2032 – FETE DES JEUNES M15	4
2.1. ÉPREUVES INDIVIDUELLES.....	4
2.2. ÉPREUVES PAR EQUIPES	6
3. ÉPREUVES NATIONALES INDIVIDUELLES M17/M20	8
3.1. ÉPREUVES NATIONALES INDIVIDUELLES DAMES ET HOMMES M17/M20	8
4. ÉPREUVES NATIONALES PAR EQUIPES M17/M20	8
4.1. ½ FINALE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR EQUIPES DAMES ET HOMMES M17/M20	8
5. CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS ET PAR EQUIPES M17/M20	8
5.1. CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS DAMES ET HOMMES M17/M20 N1.....	8
5.2. CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS DAMES ET HOMMES M17/M20 N2.....	9
5.3. FINALE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR EQUIPES M17/M20	9
6. ÉPREUVES NATIONALES INDIVIDUELLES DAMES ET HOMMES SENIORS	10
6.1. SABRE DAMES SENIORS	10
6.2. SABRE HOMMES SENIORS	10
7. ÉPREUVES NATIONALES PAR EQUIPES SENIORS	11
7.1. ½ FINALE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR EQUIPES HOMMES N1/N2 ET DAMES N1	11
8. CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS ET PAR EQUIPES SENIORS	11
8.1. CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS DAMES ET HOMMES N1	11
8.2. CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS DAMES ET HOMMES N2.....	12
8.3. FINALE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR EQUIPES SENIOR.....	12
9. CHAMPIONNATS DE FRANCE DAMES ET HOMMES M23	12
10. ÉPREUVES NATIONALES INDIVIDUELLES VETERANS	13
10.1. ÉPREUVES NATIONALES SABRE DAMES.....	13
10.2. ÉPREUVES NATIONALES SABRE HOMMES.....	13
11. ÉPREUVES NATIONALES PAR EQUIPES VETERANS	13
12. CHAMPIONNATS DE FRANCE ET CRITERIUMS NATIONAUX VETERANS	13
12.1. ÉPREUVES INDIVIDUELLES DAMES ET HOMMES	13
12.2. CRITERIUM NATIONAL PAR EQUIPES DAMES.....	14
12.3. CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES HOMMES.....	14

1. CHALLENGE DE FRANCE M13

1.1. Épreuve individuelle

Cette épreuve est ouverte sans quotas.

- Formule

- 2 tours de poules à 7 ou 6, sans éliminé, avec décalage par club et comité régional sur le premier tour,
- Tableaux d'élimination directe :
 - Nationale 1 : les 64 premiers du classement à l'issue des poules,
 - Nationale 2 : les tireurs classés de la 65^e à la 128^e place à l'issue des poules,
 - Nationale 3 : les tireurs classés au-delà de la 128^e place.

1.2. Épreuve par équipes

Cette épreuve est ouverte sans quotas aux équipes de clubs, interclubs, et de comités régionaux.

- Formule

- Tableau d'élimination directe avec décalage par club et comité régional,
- Le tableau de Nationale 1 sera constitué des équipes ayant gagné leur rencontre de ¼ de finale,
- Le tableau de Nationale 2 sera constitué des équipes ayant perdu leur rencontre de ¼ de finale,
- Le tableau de Nationale 3 sera constitué des équipes suivantes :
 - Les équipes ayant gagné leur rencontre de tableau de 32, puis perdu leur rencontre de tableau de 16. Elles seront classées de 1 à 8 du tableau Nationale 3 en fonction de leur classement initial,
 - Les équipes ayant perdu leur rencontre de tableau de 32 se rencontrent dans un tableau de 16 B,
 - Les équipes ayant gagné leur rencontre du tableau de 16 B seront classées de 9 à 16 du tableau N3 en fonction de leur classement initial,
 - Afin d'éviter des rencontres qui se seraient déjà déroulés lors de la constitution du tableau N3, on procédera si possible, à un décalage des équipes.

2. HORIZON H2032 – FETE DES JEUNES M15

Les épreuves individuelles et par équipes de la filière Horizon H2032 sont accessibles aux tireurs licenciés auprès de la FFE, sélectionnables en équipe de France.

2.1. **Épreuves individuelles**

- Engagements

- Pour les 8es de finale, les engagements sont effectués par les clubs sur l'Extranet de la FFE, dans les conditions définies par les comités régionaux,
- Pour les épreuves de ¼ de finale, de ½ finale, et la finale de la Fête des Jeunes, les engagements sont effectués par les comités régionaux sur l'Extranet de la FFE, dans les conditions définies dans les Règles communes aux trois armes (art. 5.4).

2.1.1. **8es de finale**

Les 8^{es} de finale se disputent par comité régional, sauf pour l'Île-de-France, qui est divisée en 3 territoires :

- Île-de-France Est : Seine et Marne (77), Seine-Saint-Denis (93), Val de Marne (94),
- Île-de-France Ouest : Essonne (91), Yvelines (78), Val d'Oise (95), Hauts-de-Seine (92),
- Île-de-France Paris : Paris (75).

Ces épreuves sont ouvertes à tous les licenciés du comité régional (sauf Île-de-France).

- Formule

Les formules sont définies par les comités régionaux.

2.1.2. **¼ et ½ finales de la Fête des Jeunes**

Les épreuves de ¼ et de ½ finales de la Fête des Jeunes se disputent en deux épreuves nationales distinctes :

- Arbitrage

Les clubs fournissent 1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés, et 2 arbitres à partir de 9 tireurs engagés, hommes et dames confondus.

- Mode de sélection

Sabre dames

Les épreuves sont ouvertes à toutes les licenciées FFE, en fonction des conditions de participation établies par leur comité régional.

Sabre hommes

Chaque comité régional peut engager un nombre de tireurs selon les quotas communiqués à la suite des épreuves de 8^{es} de finales :

- 4 tireurs par comité régional ultramarin (20),
- 26 représentants des comités régionaux métropolitains répartis comme suit :

Comité régional	Quota	Comité régional	Quota	Comité régional	Quota
Auvergne-Rhône-Alpes	3	Grand Est	3	Nouvelle-Aquitaine	3
Bourgogne-Franche-Comté	2	Hauts-de-France	2	Occitanie	2
Bretagne	1	Île-de-France	3	Pays de la Loire	1
Centre-Val de Loire	1	Normandie	2	Région Sud	2
Corse	1				

- 210 tireurs repartis par quota entre les comités régionaux métropolitains selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Effectif de l'épreuve de 8^{es} de finale de la FDJ}}{\text{Nombre de participants aux épreuves de 8^{es} de finale de la FDJ en métropole}} \times 210 = \text{Quota du comité régional}$$

Les comités régionaux qui le souhaitent ont la possibilité de mettre en commun leurs quotas individuels au sein de leur zone.

- Formule

- 1 tour de poules à 7 ou 6 avec décalage par club et par comité régional, sans éliminés,
- Tableau d'élimination directe.

2.1.3. ***Fête des Jeunes***

- Mode de sélection

Pour la Fête des Jeunes, les comités régionaux engagent leurs tireurs en utilisant l'Extranet de la FFE.

Les qualifiés pour la Fête des Jeunes, par arme :

- Les 40 premiers du classement national actualisé (hors comités régionaux ultramarins),
- 4 représentants par comité régional ultramarin (20),
- 26 représentants par comité régional métropolitain répartis comme suit :

Comité régional	Quota	Comité régional	Quota	Comité régional	Quota
Auvergne-Rhône-Alpes	3	Grand Est	3	Nouvelle-Aquitaine	3
Bourgogne-Franche-Comté	2	Hauts-de-France	2	Occitanie	2
Bretagne	1	Île-de-France	3	Pays de la Loire	1
Centre-Val de Loire	1	Normandie	2	Région sud	2
Corse	1				

- 26 tireurs repartis par quota entre les comités régionaux métropolitains selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Effectif de l'épreuve de 8^{es} de finale de la FDJ}}{\text{Nombre de participants aux épreuves de 8^{es} de finale de la FDJ en métropole}} \times 26 = \text{Quota du comité régional}$$

Les comités régionaux qui le souhaitent ont la possibilité de mettre en commun leurs quotas individuels au sein de leur zone.

- Formule

- 1 tour de poules à 7 ou 6 avec décalage par club et par comité régional, sans éliminés,
- Tableau d'élimination directe.

- Utilisation des quotas pour la Fête des Jeunes individuelle

Les comités régionaux confirmeront l'utilisation totale ou partielle des quotas individuel pour la Fête des Jeunes à l'appel de la FFE, après les ½ finales de la Fête des Jeunes.

Pour l'épreuve individuelle de la Fête des Jeunes, ces places seront redistribuées dans l'ordre du classement national.

2.2. Épreuves par équipes

- Mode de sélection

32 équipes par arme, selon la répartition suivante :

Comité régional	Quota	Comité régional	Quota	Comité régional	Quota
Auvergne-Rhône-Alpes	3	Guadeloupe	1	Normandie	2
Bourgogne-Franche-Comté	2	Guyane	1	Nouvelle-Aquitaine	3
Bretagne	1	Hauts-de-France	2	Nouvelle-Calédonie	1
Centre-Val de Loire	1	Ile de France	3	Occitanie	2
Corse	1	La Réunion	1	Pays de la Loire	1
Grand Est	3	Martinique	1	Région Sud	2
1 équipe pour le comité régional ayant remporté l'épreuve de N1 la saison précédente.					

- Formule

- Tableau d'élimination directe avec décalage par comité régional pour le premier tour,
- Le tableau de Nationale 1 sera constitué des équipes ayant gagné leur rencontre de ¼ de finale,
- Le tableau de Nationale 2 sera constitué des équipes ayant perdu leur rencontre de ¼ de finale,
- Le tableau de Nationale 3 sera constitué des équipes suivantes :
 - Les équipes ayant gagné leur rencontre de tableau de 32, puis perdu leur rencontre de tableau de 16. Elles seront classées de 1 à 8 du tableau Nationale 3 en fonction de leur classement initial,
 - Les équipes ayant perdu leur rencontre de tableau de 32 se rencontrent dans un tableau de 16 B,
 - Les équipes ayant gagné leur rencontre du tableau de 16 B seront classées de 9 à 16 du tableau N3 en fonction de leur classement initial,
 - Afin d'éviter des rencontres qui se seraient déjà déroulées lors de la constitution du tableau N3, on procédera si possible, à un décalage des équipes.
- En cas d'absence d'une équipe le jour de l'épreuve, son adversaire est déclaré vainqueur.

- Utilisation des quotas pour la Fête des Jeunes par équipes

Les comités régionaux confirmeront l'utilisation totale ou partielle des quotas par équipes pour la Fête des Jeunes à l'appel de la FFE, après les ½ finales de la Fête des Jeunes.

Pour l'épreuve par équipes de la Fête des Jeunes, les places seront redistribuées selon les critères suivants :

- On retirera des classements mis à jour après l'épreuve nationale les X tireurs les mieux classés de chaque comité régional, X correspondant au quota par équipes attribué au comité régional multiplié par 4,
- On établira un classement des équipes de comité régional en constituant des équipes de 3 tireurs (les mieux classés de 1 à 3, puis de 4 à 6 etc.),
- Ce classement sera utilisé pour repêcher des équipes, afin de compléter le tableau, dans la limite d'une équipe par comité régional.

- Arbitrage

Pour la Fête des Jeunes, les comités régionaux métropolitains auront à fournir le nombre d'arbitres indiqué sur le tableau des arbitres présenté ci-dessous.

Comité régional	Quota	Comité régional	Quota	Comité régional	Quota
Auvergne-Rhône-Alpes	7	Grand Est	7	Nouvelle-Aquitaine	7
Bourgogne-Franche-Comté	5	Hauts-de-France	5	Occitanie	5
Bretagne	3	Île-de-France	7	Pays de la Loire	3
Centre-Val de Loire	3	Normandie	5	Région sud	5
Corse	1				

La CNA convoquera également un nombre d'arbitres permettant de compléter cette liste. Pour le niveau requis, se référer à la réglementation de l'arbitrage en vigueur. Les modalités de prise en charge sont définies dans le règlement financier.

3. ÉPREUVES NATIONALES INDIVIDUELLES M17/M20

Le calendrier M17 et M20 se compose de 3 épreuves, ouvertes sans quotas.

- Arbitrage

Les clubs fournissent 1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés, puis 2 arbitres à partir de 9 tireurs engagés, hommes et dames confondus.

3.1. Épreuves nationales individuelles dames et hommes M17/M20

- Formule
- Tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par club et par comité régional, sans éliminé,
- Tableau d'élimination directe,
- Matches de classement de la 9e à la 16e place.

4. ÉPREUVES NATIONALES PAR EQUIPES M17/M20

- Le calendrier par équipes M17 et M20, dames et hommes, s'articule autour de :
 - La ½ finale des championnats de France,
 - La finale des championnats de France N1, N2 et N3.
- Les épreuves sont ouvertes, dans la limite de 3 équipes engagées par club,
- Les comités régionaux ultramarins pourront constituer une, ou des équipes dites « équipes ultramarines », qui pourront être constituées au sein de la même zone sportive.
- Arbitrage

Les clubs fournissent 1 arbitre à partir de la première équipe engagée, puis 2 arbitres à partir de 3 équipes engagées, hommes et dames confondus.

- Classement initial

Le classement d'entrée des équipes est constitué comme décrit dans les *Règles communes aux 3 armes*.

4.1. ½ finale des championnats de France par équipes dames et hommes M17/M20

- Formule
- Tour de poules de 4 ou 3 équipes, avec décalage par club et par comité régional, sans éliminée,
- Tableau d'élimination directe, toutes les places sont tirées.

5. CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS ET PAR EQUIPES M17/M20

5.1. Championnats de France individuels dames et hommes M17/M20 N1

- Mode de sélection
- Les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France du classement national actualisé après la dernière épreuve du Circuit national de la catégorie concernée,
- Jusqu'à 4 wild cards, pouvant être attribuées par la DTN.
- Formule
- Tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par club et par comité régional, sans éliminé,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage.

5.2. Championnats de France individuels dames et hommes M17/M20 N2

- Mode de sélection

Open, en fonction des conditions de participation établies par les comités régionaux, et sous réserve d'avoir participé à au moins une épreuve nationale.

- Formule

- Tour de poules à 7 ou 6 tireurs, avec décalage par club et par comité régional, sans éliminé,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage.

5.3. Finale des championnats de France par équipes M17/M20

5.3.1. Championnats de France par équipes dames et hommes M17/M20 N1 et N2

- Mode de sélection

Les équipes classées de 1 à 8 de la ½ finale des championnats de France par équipes sont qualifiées pour le tableau N1/N2.

- Classement initial

Les équipes sont classées en fonction de leur classement à la ½ finale des championnats de France,,

- Formule

- Tableau d'élimination directe, sans match pour la 3e place, avec tirage au sort par groupes de 2,
- Les équipes gagnantes de leur rencontre de ¼ de finale tirent les ½ finales de N1,
- Les équipes perdantes de leur rencontre de ¼ de finale tirent les ½ finales de N2.

5.3.2. Championnats de France par équipes dames et hommes M17/M20 N3

- Mode de sélection

- Les équipes classées de 9 à 12 de la ½ finale des championnats de France par équipes,
- Épreuve ouverte, en fonction des conditions de participation établies par les comités régionaux.

- Classement initial

- Les équipes classées de 9 à 12 au classement national par équipes sont classées de 1 à 4,
- Les autres équipes sont classées à la suite selon les règles décrites dans les Règles communes aux 3 armes.

- Formule

Tableau d'élimination directe, sans match pour la 3^e place.

6. ÉPREUVES NATIONALES INDIVIDUELLES DAMES ET HOMMES SENIORS

Le calendrier senior s'articule autour de 5 épreuves individuelles.

- Arbitrage

La CNA convoque le nombre d'arbitres du pool nécessaires au déroulement de l'épreuve, et le cas échéant, de son épreuve qualificative. Les clubs engagent librement leurs tireur(se)s selon les conditions définies dans l'article 5 des *Règles communes aux 3 armes 23-24*.

6.1. Sabre dames seniors

Formule n°1 :

- Tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par club et par comité régional, jusqu'à 20% d'éliminées,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage, match pour la 3^{ème} place.

Formule n°2 :

L'épreuve qualificative se déroule le matin, l'épreuve nationale se déroule à la suite.

- Formule de l'épreuve qualificative

- Tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par club et par comité régional, sans éliminée,
- Si besoin, Y tireuses qualifiées par les poules,
- Tableau d'élimination directe pour qualifier X tireuses, pour arriver à 28 tireuses pour l'épreuve nationale.

- Mode de sélection pour l'épreuve nationale

28 tireuses réparties comme suit :

- Les 8 premières tireuses du classement FFE (voir Règles communes aux 3 armes),
- Les tireuses étrangères classées dans les 64 premières du classement FIE,
- Les X tireuses qualifiées à l'issue du tableau d'élimination directe de l'épreuve qualificative,
- Les Y tireuses qualifiées par les poules, le cas échéant.

- Formule de l'épreuve nationale

- Tour de poules de 7, avec décalage par club et par comité régional, avec 4 éliminées,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage, match pour la 3^{ème} place.
- **Les tireuses issues de l'épreuve qualificative sont classées dans les poules selon les résultats de cette dernière.**

6.2. Sabre hommes seniors

Formule n°1 :

- Tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par club et par comité régional, jusqu'à 20% d'éliminés,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage, match pour la 3^{ème} place.

Formule n°2 :

L'épreuve qualificative se déroule le matin, l'épreuve nationale se déroule à la suite.

- Formule de l'épreuve qualificative

- Tour de poules de 7 ou 6, avec décalage par club et par comité régional, sans éliminé,
- Si besoin, Y tireurs qualifiés par les poules,
- Tableau d'élimination directe pour qualifier X tireurs.

- Mode de sélection pour l'épreuve nationale

56 tireurs répartis comme suit :

- Les 16 premiers tireurs du classement FFE (voir Règles communes aux 3 armes),

- Les tireurs étrangers classés aux 64 premières places du classement FIE,
- Les X tireurs qualifiés à l'issue du tableau d'élimination directe de l'épreuve qualificative,
- Les Y tireurs qualifiés par les poules, le cas échéant.
 - Formule de l'épreuve nationale
- Tour de poules de 7, avec décalage par club et par comité régional, 8 éliminés,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage, match pour la 3^{ème} place.
- **Les tireuses issues de l'épreuve qualificative sont classées dans les poules selon les résultats de cette dernière.**

7. ÉPREUVES NATIONALES PAR EQUIPES SENIORS

- Effectifs

Nationale 1 dames et hommes : 12 équipes*

Nationale 2 : 12 équipes

**Pour la saison 2023-2024, sur dérogation de la Direction Technique Nationale, la Nationale 1 sabre dames sera composée de 13 équipes.*

- Montées/descentes

A l'issue de la finale des championnats de France, les 2 premières équipes du classement des épreuves de N2 et de N3, non représentées dans la division supérieure, sont promues.

Les équipes classées aux 11^{èmes} et 12^{èmes} places à l'issue des épreuves de N1 et N2 sont rétrogradées dans la division inférieure.

- Arbitrage

Lorsqu'ils confirment la participation de leur(s) équipe(s) à la FFE, les clubs engagent :

- **1 arbitre de niveau national minimum par équipe de Nationale 1,**
- **1 arbitre de niveau formation nationale minimum par équipe de Nationale 2.**

Ils devront figurer dans la liste des arbitres désignés par la CNA pour la catégorie seniors.

7.1. ½ finale des championnats de France par équipes hommes N1/N2 et dames N1

- Classement initial

D'après le classement des championnats de France de la saison précédente.

- Formule

Tableau d'élimination directe avec tirage au sort par groupes de 2 équipes, toutes places tirées.

8. CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS ET PAR EQUIPES SENIORS

8.1. Championnats de France individuels dames et hommes N1

- Mode de sélection

- Les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France du classement national actualisé après la dernière épreuve du Circuit national de la catégorie concernée,
- Jusqu'à 4 wild cards, pouvant être attribuées par la DTN.

- Formule

Tableau d'élimination directe sans repêchage.

8.2. Championnats de France individuels dames et hommes N2

- Mode de sélection

Open, en fonction des conditions de participation établies par les comités régionaux, et sous réserve d'avoir participé à au moins une épreuve nationale.

- Formule

- Tour de poules à 7 ou 6 tireurs, avec décalage par club et par comité régional, sans éliminé,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage.

8.3. Finale des championnats de France par équipes senior

8.3.1. Finale des championnats de France par équipes senior hommes N1/N2 et dames N1

- Mode de sélection

Les équipes ayant participé à la ½ finale peuvent s'engager.

- Classement initial

Les équipes sont classées dans le tableau selon leur classement à l'issue de l'épreuve de ½ finale.

- Formule

Tableau d'élimination directe, toutes places tirées.

8.3.2. Championnats de France par équipes dames N2 et hommes N3

- Mode de sélection

Épreuve ouverte, en fonction des conditions de participation établies par les comités régionaux.

- Formule

Tableau d'élimination directe avec match pour la 3^{ème} place, et tableau de classement de 5 à 8.

9. **CHAMPIONNATS DE FRANCE DAMES ET HOMMES M23**

- Arbitrage

Les arbitres sont nommés par la CNA.

- Mode de sélection

- Les 28 premiers tireurs de la catégorie au classement senior, actualisé à l'issue de la dernière épreuve nationale,
- Jusqu'à 4 wild cards, pouvant être attribuées par la DTN.

- Formule

- Tour de poules à 7 ou 6 avec décalage par club et par comité régional, sans éliminé,
- Tableau d'élimination directe sans repêchages.

10. ÉPREUVES NATIONALES INDIVIDUELLES VETERANS

En fonction du nombre d'engagés, l'organisateur pourra avec l'accord du groupe de travail vétérans, adapter la formule de l'épreuve qui lui semblera la plus favorable au bon déroulement de la compétition.

10.1. Épreuves nationales sabre dames

- Formule
- Tours de poules, sans éliminée :
 - Les catégories +35, V1, V2, V3, V4 sont mélangées pour les tours de poules,
 - Jusqu'à 9 participantes : poule unique,
 - A partir de 10 participantes : 2 tours de poules à 7, 6 ou 5.
- Tableau d'élimination directe sans repêchage.
- Il se tire par catégories séparées, sauf pour les +35 et les V4, selon leur nombre :
 - De 1 à 4 +35 : TED avec les V1,
 - De 1 à 4 V4 : TED avec les V3,
 - À partir de 5 +35 et V4, TED spécifique +35 et V4.
- À partir de 8 participantes dans une catégorie, mise en place d'un tableau B pour les perdantes du premier tour de tableau.

10.2. Épreuves nationales sabre hommes

- Formule
- 2 tours de poules, à 7, 6 ou 5, sans éliminé,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage, établi sur le classement cumulé des deux tours de poules,
- Il se tire par catégories séparées, sauf pour les V4, selon leur nombre :
 - De 1 à 4 V4 engagés : tableau d'élimination directe commun avec les V3,
 - À partir de 5 V4 engagés : tableau d'élimination directe spécifique V4.

11. ÉPREUVES NATIONALES PAR EQUIPES VETERANS

La formule de l'épreuve nationale par équipes sera déterminée sur place par le directoire technique, en lien avec le groupe de travail vétérans.

12. CHAMPIONNATS DE FRANCE ET CRITERIUMS NATIONAUX VETERANS

- Organisation
- Afin de permettre aux tireurs de participer aux épreuves de fleuret et de sabre, les épreuves de fleuret débiteront à 14 h,
- Dans le cas où les épreuves seraient organisées dans un comité régional ultramarin, un programme adapté sera proposé par l'organisateur pour validation par la F.F.E après avis du groupe de travail vétérans.

12.1. Épreuves individuelles dames et hommes

- Conditions de participation

Open.

- Formule

- Les catégories +35, V1, V2, V3, V4 sont séparées dès les tours de poules,
- Tour de poules à 7, 6 ou 5, avec décalage par club et par comité régional, sans éliminé,
- Tableau d'élimination directe par catégorie, sans repêchage,

- Cas particuliers :
 - Si un seul tireur est présent : il est titré dans son arme et sa catégorie,
 - Si 2 tireurs sont présents : ils tirent la finale pour l'attribution du titre et de la médaille d'argent,
 - De 3 à 9 participants : poule unique suivie d'un tableau d'élimination directe sans repêchage.

Dans tous les cas, le titre est attribué.

12.2. Critérium national par équipes dames

- Conditions de participation

Épreuve ouverte, la composition des équipes est libre, en privilégiant dans un premier temps les équipes de clubs, puis les équipes régionales, puis les équipes constituées au sein de la même zone, et enfin les équipes libres.

Le Directoire Technique aura autorité pour valider la composition des équipes.

- Formule

La formule sera définie par le Directoire Technique en fonction du nombre d'équipes engagées.

12.3. Championnat de France par équipes hommes

- Conditions de participation

Epreuve Open ouverte aux Equipes de club ou EIC.

- Classement initial

Classement d'entrée des équipes établi selon les règles décrites dans les *Règles communes aux 3 armes*,

- Formule

La formule sera définie par le Directoire Technique en fonction du nombre d'équipes engagées.